

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 25 AOUT 2022 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Pierre, CAYROCHE Marie-Xristine, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

**Représentés** : ALIBERT Lucien par VIGNOBOUL Cécile, BUGEAUD Eliane par BOUQUET Stéphanie, RUNEL Fanny par CAYROCHE Pierre.

### DELIBERATIONS

#### 1) Droit d'option M57

Avec le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le plan comptable M57 abrégé s'applique de droit aux collectivités de moins de 3 500 habitants. Il est toutefois possible d'utiliser un droit d'option pour appliquer le plan comptable M57 développé sur demande du conseil municipal.

Le plan comptable M57 développé est plus précis et plus adapté au fonctionnement de la commune et il convient donc d'user du droit d'option.

Monsieur le Maire propose donc de faire valoir le droit d'option pour appliquer le plan comptable M57 développé.

#### 2) Attribution du marché de travaux du lotissement Chon Gron

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres en cours pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement Chon Gron. Trois offres ont été réceptionnées en mairie et le cabinet SOGEXFO a réalisé l'analyse des plis pour la commission d'appel d'offres du 5 août 2022.

Il en ressort le classement suivant :

- Entreprise JANNETTA avec une note de 10/10
- Entreprise COLAS avec une note de 9,61/10
- Entreprise SLE avec une note de 7,64/10

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public à l'entreprise JANNETTA, conformément au classement proposé par le cabinet SOGEXFO, pour un montant HT de 89 779 €.

Le marché comprend deux parties : une partie principale concernant les réseaux secs et humides 65 712 € et une partie finition pour un montant de 24 067 €.

Pour information, le coût estimatif était de 88 730 € soit une différence de 1,2 %.

Monsieur le Maire propose donc de valider l'attribution du marché public de travaux de viabilisation du lotissement Chon Gron à l'entreprise JANNETTA.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du marché public de travaux de viabilisation du lotissement Chon Gron à l'entreprise JANNETTA.

### **3) Fixation du coût d'utilisation de l'épaveuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer un coût d'utilisation de l'épaveuse de la commune lorsqu'elle est empruntée par une autre collectivité (par le SDEE notamment).

Monsieur le Maire propose de fixer le coût horaire d'utilisation de l'épaveuse à 70 € avec chauffeur.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le coût horaire d'utilisation de l'épaveuse à 70 €.

### **4) Révision du taux des indices pour les indemnités**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les indemnités de fonction des élus locaux sont automatiquement impactées car déterminées par ce point d'indice.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux votés au renouvellement du conseil municipal en 2020.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les taux des indemnités de fonction des élus locaux tels qu'ils ont été adoptés en 2020.

### **5) Révision du loyer du logement du multiservices**

Monsieur le Maire informe le conseil de la vacance du logement communal situé sous le multiservices et propose de profiter du renouvellement des locataires pour revaloriser le montant du loyer, compte tenu du contexte inflationniste et des prestations du logement. Pour rappel, le logement était initialement prévu pour l'exploitant du commerce, le conseil municipal de l'époque avait décidé de fixer le montant du loyer du logement en appliquant un taux inférieur au marché afin d'optimiser la rentabilité du commerce qui était la priorité.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 900 € mensuel.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'augmentation du loyer du logement sous le multiservices à 900 € mensuel.

### **6) Attribution du logement du multiservices**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la vacance du logement sous le multiservices, une candidature a été retenue pour le nouveau contrat de location. Il s'agit d'un couple, Monsieur Florent PONGY et Madame Clara MALHAUTIER, qui remplit les conditions pour louer ce logement.

Monsieur le Maire propose donc de leur attribuer le logement situé sous le multiservices à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour un loyer d'un montant de 900 €. La surface du logement est de 140 m<sup>2</sup> environ, il n'y a pas de garage pour ce logement, en revanche il y a un jardin d'environ 400 m<sup>2</sup> et plusieurs places de parking.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du logement sous le multiservices à Monsieur Florent PONGY et Madame Clara MALHAUTIER.

## **7) Numérotation de l'Impasse des Caïres**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'adressage de la commune, la numérotation de l'Impasse des Caïres a été effectuée par Madame Stéphanie BOUQUET et Madame Marie-Xristine CAYROCHE et est prête à être définitivement validée par délibération.

En effet, suite à l'attribution du logement du multiservices par un nouveau locataire différent du locataire de l'exploitation, il est urgent d'affecter des numéros pour pas qu'il y ait de confusion entre le logement et l'exploitation.

Monsieur le Maire propose donc de valider la numérotation de l'Impasse des Caïres telle que présentée par Stéphanie BOUQUET et Marie Xristine CAYROCHE.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la numérotation de l'Impasse des Caïres.

## **8) Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) du Chastel-Nouvel, le lancement de sa mise en œuvre doit être approuvé par délibération.

Afin de concrétiser le travail effectué par Madame Caroline FOURNEL, stagiaire en charge de l'élaboration du PCS, Monsieur le Maire propose donc d'engager le lancement de la mise en œuvre du PCS du Chastel-Nouvel. Il convient également de nommer un référent pour la conduite de ce PCS : Monsieur le Maire propose de nommer Didier VIGOUROUX qui a œuvré avec Caroline pour son élaboration.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le lancement de la mise en œuvre du PCS du Chastel-Nouvel.

## **9) Contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du recrutement d'une apprentie pour l'année scolaire 2022-2023 pour effectuer les missions d'ATSEM au sein de l'école publique l'Ecoline et afin de valider un diplôme de CAP petite enfance, il convient d'adopter une délibération définissant les règles de passation d'un contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire précise que le dispositif de l'apprentissage permet à la collectivité de bénéficier d'aides de l'Etat par le biais d'une exonération des cotisations patronales.

Monsieur le Maire propose donc de définir les règles de passation d'un contrat d'apprentissage selon les éléments transmis par le CDG48.

Pour information, une convention tripartite a été signée avec l'apprentie et le GRETA qui assure sa formation théorique.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

## 10) Adhésion à la mission de signalement des actes de violence

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG48 met à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés ou non affiliés, et qui en font la demande expresse, un dispositif de signalement des actes de violence envers les agents communaux ou les élus du conseil municipal.

Face à l'augmentation des incivilités, y compris dans les territoires ruraux, Monsieur le Maire propose de faire adhérer la commune du Chastel-Nouvel à ce dispositif.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de coût supplémentaire pour l'adhésion à ce dispositif, c'est un service gratuit que propose le CDG48.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion de la commune à ce dispositif.

## SUJETS A ABORDER

### Production AEP

Au vu de la pénurie d'eau que la commune subit depuis l'automne dernier, le Département a demandé la transmission des mesures précises des différents captages communaux. Monsieur le Maire présente le graphique de production en eau potable des captages en rapport avec les besoins de la collectivité.

Ce graphique a été établi à partir des relevés réalisés quotidiennement par Jean-Louis ALLE. Ce suivi précis et régulier de la production permet d'intervenir très rapidement sur les fuites d'eau sur le réseau communal.

### Programme New Deal

Suite à la contestation de la commune des POI prévus initialement, la Préfecture a accepté de les modifier et d'engager les études de couverture mobile en repositionnant l'antenne sur le secteur du Ravin Blanc. Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par la préfecture dans le cadre de cette révision des POI.

### Changement du bureau de vote

Afin de faciliter et sécuriser les opérations électorales, le bureau de vote situé actuellement en mairie sera déplacé à la salle intergénérationnelle, plus spacieuse et permettant une meilleure circulation des électeurs, elle est également plus facile à chauffer, de plus, elle est équipée d'une climatisation. Le changement s'opérera à partir des prochaines échéances électorales.

### Recrutement ATSEM

Madame Kelly PEREIRA a annoncé sa démission de son poste d'ATSEM à l'école publique à compter du 31 juillet 2022. Elle sera remplacée à compter du 25 août 2022 par Madame Florine JUST, à l'issue des entretiens réalisés par Monsieur le Maire et Madame Cécile VIGNOBOUL.

### Travaux voirie

Les travaux de voirie réalisés dans le cadre du programme départemental de voirie 2022 sont terminés. Monsieur le Maire présente les photos des différents points traités :

- La rampe d'accès PMR à la mairie
- L'impasse bellevue
- La rue du fort
- Le carrefour de la rue des frênes
- Le chemin entre Asprette et la Brageresse
- La reprise des trottoirs de la RD 806 au rond-point de la mairie

Pour information la reprise de l'enrobé sur l'emplacement du bâti Delon dont la commune a fait acquisition sera fait courant septembre ainsi que le grenailage des trottoirs de l'entrée du Chastel.

### RD806 (loi sur l'eau)

Après consultation de la DDT48 pour connaître l'éligibilité à la loi sur l'eau du projet de passerelle piétonne sur la RD806, Monsieur Xavier CANELLAS confirme que ces travaux ne seront pas soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Cela devrait permettre une réalisation plus rapide des travaux, sans obligation administrative.

Une réunion a eu lieu en mairie avec l'entreprise COLAS et le maître d'œuvre Nicolas AMAT afin de déterminer concrètement le coût supplémentaire lié à la révision des prix dans le cadre du marché public passé avec la COLAS.

Après discussion, il en est ressorti que le montant lié à la plus-value pour cette révision serait d'environ 60 000 €. En revanche, la commune a refusé une quelconque augmentation liée à la crise en Ukraine.

Monsieur le Maire souhaite aussi revenir sur le désordre occasionné par la COLAS le 27 juillet 2022. En effet, sans en avoir prévenu la mairie, l'entreprise a décidé de fermer complètement l'entrée principale du village sans avoir mis en place une autre sortie et sans aucun signalisation et ce pour la journée entière. Suite à un échange houleux, le responsable de la COLAS a adressé un courrier d'excuses pour ces faits.

### Signature des contrats territoriaux

La signature des contrats territoriaux avec la Présidente du conseil départemental a eu lieu le 7 juillet. Concernant la commune, le dossier de réalisation de l'AEP de Coulagnet a été retenu dans l'enveloppe principale pour un montant de 85 000 €. Ce même dossier a également été retenu dans le programme FRAT de l'année en cours à hauteur de 15 000 €.

Il est possible de déposer un dossier par an dans ce programme. Pour le programme FRED, un dossier pourra ultérieurement être déposé pour la réalisation de logements communaux par exemple.

Le programme départemental voirie mené par Lozère Ingénierie et le SDEE est maintenu sur le territoire, une subvention globale de 56 000 € sur 4 ans est allouée à la commune.

### Avancement projet AEP Coulagnet

La Préfecture de la Lozère a adressé à la commune l'arrêté autorisant le captage de la source identifiée à Coulagnet. Cet aboutissement permet de pouvoir prélever l'eau sur la zone prédéfinie. Suite à la réunion avec l'hydrogéologue qui a eu lieu fin mai, sa réponse est toujours attendue. A l'issue de ce compte-rendu, l'accord définitif de distribution d'eau sur le hameau de Coulagnet pourra être obtenu et permettra de débiter les travaux.

### Conseil d'école

La parole est donnée à Monsieur Didier VIGOUROUX qui a remplacé Monsieur Murielle TEISSEDE lors du dernier conseil d'école : validation du détecteur de lumière et du projet de fresque (qui sera reporté ultérieurement suite à la reconduction des projets pédagogiques). Il n'y a pas eu de demande particulière du bureau.

### Conseil communautaire

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 27 juin dernier. Lors de ce conseil, il a été adopté la convention avec l'Eden du Chastel-Nouvel pour la prise en charge des animaux divagants, cette convention sera financée par la CCRM. Il a également été voté l'adhésion de la CCRM à l'application

«Intramuros», c'est désormais la CCRM qui prendra en charge le paiement. La commune garde toutefois la main pour publier les activités et autres manifestations.

### Signalisation d'intérêt local

La parole est donnée à Didier VIGOUROUX pour la réalisation d'une signalisation d'intérêt locale : des demandes de devis sont en cours sur la base des visuels projetés au conseil municipal. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.